


## Bureau syndical du 29 mars 2017

### DELIBERATION N° 2017-03-012

#### Autorisation de signer le marché de réception et valorisation des biodéchets et déchets verts

Nombre de membres 18			L'an deux mille dix-sept, le vingt-neuf mars à dix-sept heures, l'assemblée délibérante légalement convoquée par le Président, s'est réunie exceptionnellement à la salle de la communauté de communes du Centre Corse située à la citadelle à Corte sous la présidence de Monsieur François TATTI, Président. Monsieur Xavier POLI a été désigné secrétaire de séance. Cette réunion faisant suite à une première réunion du vingt et un mars deux mille dix-sept pour laquelle le quorum n'était pas atteint, le bureau peut valablement délibérer sans condition de quorum.
En exercice	Présents	Votants	
17	5	5	
<b>Présents :</b> Messieurs : TATTI François, GIANNI Don Georges, ARMANET Guy, POLI Xavier et PAJANACCI Jean.			
<b>Absents représentés:</b>			
<b>Absents :</b> Mesdames : SOTTY Marie-Laurence, ZUCCARELLI Marie et BATESTINI Serena. Messieurs : GUIDONI Pierre, MILANI Jean-Louis, LACOMBE Xavier, FAGGIANELLI François, VALERY Jean-Noël, GIORGI François, VIVONI Ange-Pierre, HABANI Yohann et FILONI François.			
Certifié exécutoire,  après transmission en Préfecture le : 03/04/2017 et de la publication de l'acte le: 03/04/2017			
			 <p>Pour le Président, par délégation Le Directeur Général Adjoint Vincent ANDREI</p>

**Le Président expose :**

Le marché porte sur la réception et la valorisation de biodéchets issus d'une collecte séparative sur le territoire du Syvadec et la valorisation des déchets verts issus des recycleries du Syvadec

La Commission d'Appel d'Offres du 21 mars 2017 a décidé d'attribuer les marchés de réception et de valorisation des bio déchets et déchets verts au groupement d'entreprises AM Environnement / Corse Compostage / Agostini / Suzzoni / Environnement Services / Albertini (lots 1 ; 2 ; 3 ; 5 et 6).

Lot 1 – Réception et valorisation des biodéchets secteur Extrême Sud et Plaine Orientale, pour un montant de 75,00 € HT la tonne, 225.00 € HT, la location mensuelle d'une benne 90.00 € HT, le transport (entre 1 et 25 kms), 140,00 € HT, le transport (entre 26 et 50 kms), le transport (entre 51 et 100 kms) 280,00 € HT et un prix du déclassement fixé à 140.00 € HT vers STOC et 220,00 € HT vers Viggianello. Pour une durée de 24 mois fermes plus 2 fois 12 mois.

Lot 2 – Réception et valorisation des bio déchets secteur Bastiais, Cap Corse et Nebbiu, pour un montant de 75,00 € HT la tonne, 225,00 € HT la location mensuelle d'une benne, 300,00 € HT le transport, avec un prix du déclassement fixé à 140,00 € HT vers STOC et 220.00 € HT vers Viggianello. Pour une durée de 24 mois fermes plus 2 fois 12 mois.

Lot 3 – Réception et valorisation des bio déchets secteur Balagne, pour un montant de 75,00 € HT la tonne, 250.00 € HT la location mensuelle d'une benne, 500,00 € HT le transport, avec un prix du déclassement fixé à 140.00 € HT vers STOC et 220.00 € HT vers Viggianello. Pour une durée de 12 mois fermes plus 3 fois 12 mois.

Lot 5 – Réception et valorisation des déchets verts secteur Extrême Sud et Plaine Orientale, pour un montant de 61,00 € HT la tonne, avec un prix du déclassement fixé à 140,00 € HT vers STOC et 220,00 € HT vers Viggianello. Pour une durée de 24 mois fermes plus 2 fois 12 mois.

Lot 6 – Réception et valorisation des déchets verts secteur Bastiais, Cap Corse et Nebbiu, pour un montant de 61,00 € HT la tonne, avec un prix du déclassement fixé à 140,00 € HT vers STOC et 220,00 € HT vers Viggianello. Pour une durée de 24 mois fermes plus 2 fois 12 mois.

Au vu des crédits disponibles sur la section de fonctionnement article 611 – chapitre 011 – Compte 61.

Il est demandé aux membres du bureau de bien vouloir autoriser le Président à signer les marchés de réception et de valorisation des bio déchets et déchets verts pour les lots 1 ; 2 ; 3 ; 5 et 6 avec le groupement d'entreprises AM Environnement / Corse Compostage / Agostini / Suzzoni / Environnement Services / Albertini, pour les montants unitaires listés ci-dessus.

Estimation annuelle de l'ensemble des lots attribués: 1 167 465,00 € HT.

**Le Bureau syndical, après en avoir délibéré:**

VU l'article L.5711-1 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération 2014-05-24 du 20 mai 2014 portant délégation d'attributions du Comité au Bureau,  
Considérant que les crédits sont inscrits au budget,  
Oùie l'exposé de M. François TATTI, Président,

**A l'unanimité:**

- Donne acte au rapporteur des explications entendues,
- Autorise Monsieur le Président à signer les marchés de réception et de valorisation des bio déchets et déchets verts pour les lots 1 ; 2 ; 3 ; 5 et 6 avec le groupement d'entreprises AM Environnement / Corse Compostage / Agostini / Suzzoni / Environnement Services / Albertini, pour les montants unitaires listés ci-dessus et pour une estimation annuelle de l'ensemble des lots attribués de 1 167 465,00 € HT.
- Autorise Monsieur le Président à prendre toutes dispositions pour ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération dans la limite des crédits budgétaires.

Fait et délibéré à Corte les jours, mois et an que dessus,



Pour extrait certifié conforme,  
Le Président,

François TATTI

*La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs du SYVADEC et peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bastia dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa publication.*